

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du **mardi 4 avril 2017 à 19h00**, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 28 mars 2017

Affichage aux panneaux : le 29 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle BETTEX, Adjointe au Maire et doyenne de l'Assemblée pour les votes des comptes administratifs.

Présents : Michel LE TALLEC (Absent au point 1.1 et 1.2) ; Dominique RIBIERRE ; Michèle BETTEX ; Olivier LE CAM ; Frédérique CAMOIT ; Matthieu CHARBONNIER ; Jean-Claude BERGERON, Dorine LEGRAND ; Olivier THERET ; Nathalie DARTUIS ; Agnès GAUDEL HULIN ; Patricia ANDRIEU ;

Absents excusés : René RICOUL ; Mélissandre RIBIERRE ; Michel ETERNOT

Pouvoir : Monsieur René RICOUL donne pouvoir à Madame Michèle BETTEX
Madame Mélissandre RIBIERRE donne pouvoir à Madame Dominique RIBIERRE

Désignation d'une secrétaire de séance : Frédérique CAMOIT

Après lecture du compte-rendu de la séance du **10 février**, ce dernier n'appelle aucune observation.

1. FINANCES

1.1 Comptes administratifs Assainissement 2016

	Dépenses	Recettes	Excédent
<u>Exploitation</u> 2016	82 879,40	116 086,36	33 206,96
Reprise report exercice 2015		115 811,00	
Sous-total	82 879,40	231 897,36	

	Dépenses	Recettes	Déficit
<u>Investissement</u> 2016	177 004,70	30 000,00	147 004,70
Reprise report exercice 2015	306 481,00		
Sous-total	483 485,70	30 000,00	

TOTAL général	566 365,10	261 897,36	- 304 467,74
----------------------	-------------------	-------------------	---------------------

1.2 Comptes administratifs Communal 2016

	Dépenses	Recettes	Excédent
Fonctionnement 2016	368 363,12	440 739,37	72 376,25
Reprise report exercice 2015		112 985,00	
Sous-total	368 363,12	553 724,37	

	Dépenses	Recettes	Excédent
Investissement 2016	32 701,35	146 807,75	114 106,40
Reprise report exercice 2015		135 688,00	
Restes à réaliser en 2017	448 536,00	141 412,00	
Sous-total	481 237,35	423 907,75	

			Excédent
TOTAL général	849 600,47	977 632,12	128 031,65

2.COMPTES DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2016, dressés par Monsieur GOSSANT trésorier, lesquels peuvent se résumer ainsi :

- Pour le budget Assainissement :

- Exploitation :

dépenses = 82 879,40 €
recettes = 116 086,36 €
excédent = 33 206,96 €

Report 2015 : + 115 811 €

- Investissement :

dépenses = 177 004,70 €
recettes = 30 000,00 €
Déficit = - 147 004,70 €

Report 2015 : - 306 481 €

Pour le budget Communal

- Fonctionnement :

dépenses = 368 363,12 €
recettes = 440 739,37 €
Excédent = + 72 376,25 €

Report 2015 : 112 985,00 €

- Investissement :

dépenses = 32 701,35 €
recettes = 146 807,75 €
excédent= + 114 106,40 €

Solde d'exécution 2015 : 135 688,00 €

1.3 AFFECTATION DU RESULTAT - Assainissement

Règles définies articles L 2311-5 et r 2311-11 et s. du CGCT

Vu le vote du compte administratif avant le Budget Primitif 2017, les résultats 2016 sont intégrés comme suit :

<u>Résultat de l'exercice</u>	+ 33 206.00 €
<u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	+ 115 811.00 €
Résultat à affecter :	+ 149 017.00 €
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	- 453 485.00 €
Besoin de financement =	- 453 485.00 €

- **AFFECTE** le résultat d'exploitation au budget primitif 2017.

Communal :

Règles définies articles L 2311-5 et r 2311-11 et s. du CGCT

Vu le vote du compte administratif avant le Budget Primitif, les résultats 2016 sont intégrés comme suit :

<u>Résultat de l'exercice</u>	+ 72 376.00 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	+ 112 985.00 €
Résultat à affecter en fonctionnement	+ 185 361.00 €
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	249 794.00 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 307 124.00 €
Besoin de financement	- 57 330.00€
Affectation en investissement	128 031.00 €

2. DEMANDE DE SUBVENTIONS

	proposés	Votés 2017
- Amicale des Sapeurs-Pompiers	100,00 €	100,00 €
- Association Sportive du Collège de Noailles =	200,00 €	200,00 €
- Association Détente et Loisirs du Thelle =	6 000,00 €	3 000,00 €
- Association A.P.E.I. =	100,00 €	100,00 €
- Association des anciens combattants =	100,00 €	100,00 €
- Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP)	50,00 €	50,00 €
- Association France Lymphome Espoir =	50,00 €	50,00 €
- Association Vieille Alliance =	100,00 €	100,00 €
- La Croix Rouge =	100,00 €	50,00 €
- Les Restos du Cœur =	150,00 €	150,00€
- SPA =	160,00 €	160,00 €

3. Poste ANIMATEUR

Le Maire, annonce l'occupation de l'emploi créé par délibération en date du 10 février 2017. Il propose à l'assemblée, de fixer la durée du travail à 35 heures par semaine en « contrat avenir » sur 36 mois.

Son emploi du temps sera ainsi modifié de 24 heures à 35 heures par semaine « annualisées » et complété par des travaux complémentaires et rémunérés sur la base du SMIC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la modification du temps de travail et le tableau des emplois.

4. INVESTISSEMENTS 2017

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2017, aux inscriptions de crédits en dépenses d'investissement et soumet au conseil municipal les investissements suivants en complément des Restes à réaliser 2017 déjà votés.

Engagement des dépenses d'Investissement 2017

Opérations

- 1601 : Equipement pour l'accueil de Loisirs : d'un montant de 34 396 €
- 1602 : Travaux Electricité rue du Pâtis (armoires). : d'un montant de 2 000 €
- 1604 : Construction d'un bâtiment Périscolaire : d'un montant de 140 817 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui s'ajoutent aux restes à réaliser 2016 votés le 10 février dernier.

5. VOTE DES 3 TAXES

M. le Maire propose de maintenir les taux au niveau voté en 2016 soit :

- taux d'imposition pour l'année 2017:

Désignation des taxes	Bases d'imposition Prévisionnelles	Taux fixés	Produit correspondant
Taxe d'habitation	491 700	13,40	65 888.00
Foncier bâti	302 200	31,20	94 286.00
Foncier non bâti	18 800	67,63	12 714.00
		Produit attendu	172 888.00

6. BUDGETS PRIMITIFS

6.1 Assainissement

Exploitation

	Dépenses	Recettes
<u>Exploitation</u> 2017	324 813.00	115 796.00
Reprise report exercice 2016		149 017.00
Sous-total	324 813.00	324 813.00

	Dépenses	Recettes
<u>Investissement</u> 2017	123 296.00	576 781.00
DONT Reprise report exercice 2016	453 485.00	
Sous-total	576 781.00	576 781.00

2.1.2 Communal

	Dépenses	Recettes
<u>Fonctionnement</u> 2017	520 291.00	392 260.00
Reprise report exercice 2016		128 031.00
Sous-total	520 291.00	520 291.00

	Dépenses	Recettes
<u>Investissement</u> 2017	333 404.00	390 734.00
Reprise report exercice 2016		249 794.00
Restes à réaliser	448 536.00	141 412.00
Sous-total	781 940.00	781 940.00

7. ASSAINISSEMENT

Madame RIBIERRE informe le conseil municipal, qu'après la vidange de la fosse de l'école, il a été constaté que cette dernière n'est pas reliée à la fosse principale de la Mairie, contrairement au plan communiqué.

Un constat sera établi par un expert avant la réalisation des travaux nécessaires effectués sous couvert de la garantie décennale.

La société CROISILLE est en liquidation judiciaire. Aussi, notre avocat a transmis une déclaration de créance auprès du liquidateur de cette société. L'audience du tribunal de commerce aura lieu le mardi 25 avril 2017. Monsieur le Maire et Madame RIBIERRE y assisteront.

8. URBANISME

La commission de révision du PLU se réunira prochainement afin d'étudier et de recenser les modifications à prévoir.

Madame CAMOIT précise qu'un Permis de construire a été déposé pour le terrain près de la mare. Ce dernier est en cours d'instruction.

9. CONVENTION AVEC LE SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit)

Dans le cadre du programme Oise Très Haut Débit (fibre optique), le syndicat SMOTHD, chargé du développement économique du territoire, a implanté sur le territoire de la commune un Sous Répartiteur Optique.

Ce dernier fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire du domaine pour une durée de 20 ans. Il est à noter que cette convention ne donne pas lieu au paiement d'une redevance conformément aux articles L.45-9 et L 46 du code des postes et communications électroniques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire de la commune à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public ainsi présentée.

10. RAPPORT D'ACTIVITE EPFLO -

Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise

Conformément à l'article L 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'EPFLO a adressé son rapport retraçant l'activité de son établissement.

Considérant que ce rapport est consultable au secrétariat de la Mairie et qu'aucune observation n'a été émise, *le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ce rapport d'activité 2016.*

Questions diverses

Le Syndicat Mixte d'Eau Potable des sablons

Le rapport d'entretien des hydrants de la commune a été communiqué. Il reste à la disposition des administrés au secrétariat de la mairie.

Madame GAUDEL-HULIN précise que le montant du contrat d'entretien s'élève à 1 112,87 € sur l'année pour les 7 hydrants.

Cadre d'information administratif

La vitrine du cadre d'information a été cassée lors de la dernière tempête. Un devis est présenté pour le nouveau cadre, d'un montant de 334.00 € HT. Le conseil sollicite d'autres devis.

SIRS

Le préfet nous a fait parvenir l'arrêté portant modification des Statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire.

Elections présidentielles

Monsieur le Maire communique le tableau de la tenue du Bureau de vote.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h33.

nom	Emargements
Michel LE TALLEC, Maire	
Dominique RIBIERRE, 1 ^{ère} Adjointe	
Olivier LE CAM, 2 ^{ème} Adjoint	
Michèle BETTEX, 3 ^{ème} Adjointe	
Frédérique CAMOIT, 4 ^{ème} Adjointe	
Jean-Claude BERGERON	
Matthieu CHARBONNIER	
René RICOUL	Excusé
Michel ETERNOT	Excusé
Dorine LEGRAND	
Olivier THERET	
Nathalie DARTUIS	
Agnès GAUDEL HULIN	
Patricia ANDRIEU	
Mélissandre RIBIERRE	Excusée